

Cette CAPN portait sur le tableau de classement des demandes de mutation pour le mouvement de mutation du 1er septembre 2013.

Les représentants de **F.O.-DGFIP** ont insisté sur certains points de désaccord avec l'administration :

- **F.O.-DGFIP** a déploré que les mutations en filière Gestion Publique ne fassent toujours pas l'objet d'une CAP Nationale, comme cela se faisait en Filière Fiscale. En effet, cette année encore, le mouvement de mutation de septembre 2013 sera rendu public par l'administration à la mi-juin, sans aucun avis des représentants du personnel.
- **F.O.-DGFIP** a dénoncé que les affectations des agents stagiaires s'effectuent au 1er juin, soit avant le mouvement de mutation des titulaires. De plus, ces affectations ne faisant pas non plus l'objet d'une CAP Nationale, les nouveaux agents sont exclus de toute défense dans le cadre d'une instance paritaire.
- Enfin, **F.O.-DGFIP** a condamné la suppression du mouvement de mutation du 1er Avril 2014 de la filière Gestion Publique. Il n'y aura aucun mouvement entre septembre 2013 et septembre 2014, ce qui est une remise en cause tant des engagements de la DGFIP que des droits de l'ensemble des collègues, situation constatée et évoquée lors de la défense de plusieurs dossiers au cours de cette CAP.

Tous ces faits se cumulent et participent à la dégradation des conditions de travail dans les services. Ils confirment sans contestation possible la régression du droit à mutation des agents.

Ce constat négatif conforte **F.O.-DGFIP** dans sa revendication constante d'obtenir 2 véritables mouvements de mutation par an.

Lors de cette CAPN, l'administration a confirmé la mise en place des Résidences d'Affectation Nationale (RAN) en 2014.

*Les fiches de vœux se feront dans AGORA lors de la campagne des vœux de décembre 2013 - Janvier 2014 à l'instar de la Filière Fiscale.*

Il y aura encore en 2014 un mouvement de mutation par filière, mais les modalités des CAPN ne sont pas encore fixées à ce jour.

Une chose se confirme aujourd'hui : l'administration s'est engagée dans une fusion qu'elle n'est pas capable de mettre en place dans le respect des engagements qu'elle a pris. La « cible » est loin d'être atteinte en matière de règles de gestion, ce qui impacte la vie des agents de notre administration.

Quelques chiffres sur les tableaux de classement des demandes de mutation pour le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et la défense des dossiers :

### Emplois administratifs

#### - les convenances personnelles :

212 agents ont bénéficié d'une mutation dans le cadre du mouvement du 1er avril 2013 . 493 agents restent classés sur les tableaux des demandes de mutation pour le 1er septembre 2013.

#### - Les demandes de mutation prioritaires :

93 agents ont bénéficié d'une mutation au 1er avril 2013.

Suite aux nouvelles demandes traitées, il y a 298 demandes inscrites sur les tableaux pour le mouvement du 1er septembre 2013.

### Emplois informatiques : classement pour le 1er septembre 2013

- Les convenances personnelles : .....9 agents sont classés

- Les demandes prioritaires : .....5 agents sont classés